Refus raccordement edf

Par **defiraid**, le **06/06/2006** à **18:40**

Bonjour,

je souhaite acheter une maison qui est habitable et qui était habitée, construite avec permis de construire, mais non raccordée au réseau edf (l'ancien occupant tirait l'électricité de chez un voisin membre de sa famille!)

La mairie refuse le raccordement.

Y a-t-il um moyen de les forcer à accepter (recours au tribunal) ou autre.
Merci de vos réponses

Par **Camille**, le **07/06/2006** à **12:41**

Bonjour,
En quoi ça regarde la mairie ?
Et que dit l'agence EDF du coin quand vous leur demandez de vous raccorder ?
Le voisin est déjà raccordé, non ?

Par **defiraid**, le **07/06/2006** à **14:23**

Non, EDF ne peut rien faire sans l'autorisation de la mairie.
La maison (en fait un mazet agrandi), a été construite sans permis de construire et en zone verte donc il n'y aura jamais d'auto de raccordement (je reviens du cadastre).

Donc pas d'achat! (surtout à cause de l'absence de permis car sinon énergies renouvelables, solaire, éolien!)

Merci à tous pour vos réponses

Par **Blacky**, le **07/06/2006** à **14:50**

[quote="defiraid":2iaap1uy]construite avec permis de construire[/quote:2iaap1uy]

[quote:2iaap1uy]La maison (en fait un mazet agrandi), a été construite sans permis de construire et en zone verte[/quote:2iaap1uy]
:roll:

Image not found or type unknown
;)

Il faudrait savoir Image not found or type unknown

Par **defiraid**, le **07/06/2006** à **15:03**

désolé c'est ce que m'avait dit l'agence avant que je vérifie moi-même

Par **germier**, le **11/06/2006** à **16:16**

et c'est qoui un "mazet" ?

Par **Camille**, le **12/06/2006** à **10:32**

Bonjour,
[quote="germier":lsmsmv5e]et c'est qoui un "mazet" ?[/quote:lsmsmv5e]

Il y a plusieurs solutions...
On pourrait penser que le mazet est le mâle de la mazette.
(Maintenant :wink: pour savoir comment on reconnait un mazet d'une mazette, faudra demander ça

à Candix) Image not found or type unknown

Mais, si j'en crois le dictionnaire de l'Académie, il faudrait rapprocher ça de maset, petit mas.

On utilise de plus en plus et à toutes les sauces "mazet" au lieu de "maset" à cause du hameau Le Mazet sur la commune de Sainte-Fortunade au sud-est de Tulle en Corrèze et aussi parce que "ça fait bien", "ca fait authentique", "ça fait Cévenole"
Et peut-être parce que ça évite l'analogie avec "masure"...
Certaines sources utilisent mazet pour désigner une cabane dans le Midi :wink: de la France...

(donc, d'une taille suffisante pour y abriter une tortue, par exemple). Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **defiraid**, le **12/06/2006** à **10:37**

un mazet est un petit mas construit dans la garrigue (généralement pas plus de 40 m²) sans eau ni electricité.

Par **germier**, le **12/06/2006** à **21:03**

au sud et de Tulle ,je croyais que c'était un chateau interdtit...

Par **defiraid**, le **12/06/2006** à **21:49**

moi c'est dans le gard

Par **woodgecko**, le **12/06/2006** à **21:53**

salut ,
si ça va pas avec la mairie , 3 solutions :
- prendre rendez vous à la mairie , discuter gentillement , sinon :
- aller gueuler à la mairie et se fâcher tout rouge (sans taper personne bien sûr)
- prendre un avocat qui lancera une procédure devant le tribunal administratif

Par **germier**, le **13/06/2006** à **21:20**

Camille
c'est un forum sérieux : je ne comprends pas pourquoi le s du mas est devenu un Z
et la tortue court toujours : ce qui me fait penser que "Achille" le héros ne l'a pas toujours rattrapée et Zeus sait qu'il court vite

bon, cécidit, : j'ai un petit ou grand lopin à coté de Défiraid et si sa ligne électrique passe suu lui...cela défigure le paysage, et en plus je peux pas jouer au cerf volant

combien qu'il me donne ?

Par **monk**, le **21/06/2006** à **22:45**

Au vu du cahier des charges l'exploitant (EDF) du réseau doit raccorder mais le maire a autorité pour s'y opposer... il faut se rapprocher des règles d'urbanisme.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Les réseaux basse tension appartiennent aux collectivités locales.

:))

Dans ce cas de figure, c'est pas mal le photovoltaique et en plus c'est subventionné Image not found or type unkn

Par **claire83**, le **30/05/2013** à **11:09**

j'ai un soucis j'ai mon oncle qui as un terrain il est proprietaire donc il a installer trois petit chalet pour y vivre il a l'eau l'assainissement mais pas l'edf mme le maire ne veux pas leurs installer elle dis que s'est un terrain agricole dite moi ques qu'il faut qu'il fasse pour mettre edf. merci

Par **Margueritte**, le **07/12/2013** à **09:56**

faire venir vivre une bande du blédard pour avoir du changement . Les anciens ce battaient pour faire changer les lois maintenant c'est l'inverse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/10/2017** à **15:26**

Bonjour

J'ai préféré supprimer le message qui a été posté ici aujourd'hui car il violait plusieurs points de la charte.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **02/10/2017** à **15:36**

Nous sommes d'accord, j'ai hésité à le supprimer mais j'ai laissé courir le temps que les administrateurs puisse le voir ...
Je pensais le signaler dans la rubrique appropriée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/10/2017** à **15:53**

Aucun soucis. De toute façon, je fais entièrement confiance aux modérateurs pour la suppression de messages. Je demande juste à ce que cela soit signaler sur le sujet en question sauf bien sûr si le message litigieux est celui qui a créé le sujet [smile3]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés